

Département de l'Aisne

Arrondissement de
Saint-Quentin

Canton de Bohain

Commune de
SEBONCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 MAI 2018

Présents : Monsieur Hugues LEGRAND Président,
Mesdames Cathy LEMAIRE, Sylvie DUBOIS, Catherine BOINET, Valérie DESSENNE, Carole TALBOT.
Messieurs Bernard GLADIEUX, Dominique MINCHEZ, Jacques HENOUX, Jean-Michel BOUCHEZ.

Absents excusés : Mmes Alice DENOYELLE, Stéphanie DELGEHIER, Messieurs François LEFEVRE, Frédéric BRENOT, Benoît DRUENNE

Secrétaire : Madame Catherine BOINET.

Date de convocation : 23 mai 2018

Le compte rendu de la séance du 12 avril 2018 est approuvé.

BONS CONCOURS MAISONS FLEURIES

Le conseil municipal décide d'attribuer les prix du concours 2018 « maisons fleuries » comme suit :
* un bon d'achat à prendre chez les commerçants de Seboncourt ou chez un fleuriste de leur choix à Bohain ou Fresnoy le Grand :

- catégorie 4 fleurs : un bon de 55 € par lauréat
- catégorie 3 fleurs : un bon de 40 € par lauréat
- catégorie 2 fleurs : un bon de 25 € par lauréat
- catégorie 1 fleur : un bon de 16 € par lauréat

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de remplacer un agent en disponibilité et en recherche de mutation, le conseil municipal décide :

1/ la création d'un emploi permanent d'*agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant* relevant de la catégorie C à temps complet.

Cet emploi sera pourvu soit par un agent titulaire relevant du grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe soit par un agent non titulaire conformément aux dispositions de l'article 3-3-5°.

2/ Dans ce dernier cas, l'agent non titulaire sera recruté sur un contrat.

Un niveau d'étude équivalent au CAP petite enfance sera requis et une expérience professionnelle similaire sera souhaitée.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/09/2018 :

Cadre d'emplois : ATSEM

Grade : ATSEM principal 2^{ème} classe

- ancien effectif : 1 (1 titulaire)
- nouvel effectif : 2 (1 titulaire, 1 contractuel)

REGLEMENT – TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE-CANTINE

Le conseil municipal entérine le règlement des services de garderie et de cantine (suppression de la partie NAP) et fixe les tarifs des services de garderie et de cantine comme suit à compter du 3 septembre 2018 :

- Cantine : 4 €
- Accueil périscolaire matin et soir : 0.50 € par enfant.

4) LOYER 24 BIS RUE ROBERTINE DUBOIS

Afin de proposer le logement au-dessus de la Poste à la location, le conseil municipal décide de fixer le loyer à 550 € par mois révisable annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers (I.R.L.) publié par l'INSEE, connu à la date de signature du bail et le dépôt de garantie à 550 euros.

5) RETROCESSION D'UNE CONCESSION

Le conseil municipal accepte la demande de rétrocession à titre gracieux de la concession n° 743 du 25 septembre 1997 et autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

6) TRAVAUX ECOLE

Considérant que la classe de CE1 sera dédoublée à compter de septembre 2018, la commune étant en zone REP+, une classe supplémentaire va donc être aménagée dans la salle informatique.

Il est décidé d'acquérir des équipements scolaires (tableau, bureau,...) et d'effectuer des travaux de peinture et d'électricité.

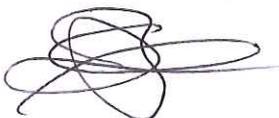
AFFAIRES DIVERSES

Le Maire communique les informations suivantes :

- un panneau d'information double face va être installé en remplacement de celui existant acheté en juillet 2005, ce dernier n'étant plus couvert par un contrat d'entretien et devenu vétuste pour un montant de 15 904 € HT,
- la réunion d'information sur la fibre optique aura lieu le 31 mai 2018 à 17 H à la Mairie d'Etaves et Bocquiaux.

La séance est levée à 19 heures 45.

Le secrétaire de séance,



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Hugues LEGRAND

